

COMPTE RENDU DE REUNION

C.L.É DU TONNERROIS

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 décembre à dix-huit heures, la Commission Locale d'Énergie du TONNERROIS du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle polyvalente de FLOGNY LA CHAPELLE, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Claude DEPUYDT, vice-président du SDEY.

Étaient présents :

M. DICHE, M. MARTIN, M. MATHEY, M. LEJAY, M. FOURREY, M. VEAUX, M. MONNOT, M. GIBIER, MME MENTREL, M. ROUGET, M. GAILLOT, M. DURNEY, M. MANSANTI, M. DEPUYDT, M. OSAER, M. PROT, M. DUPAS, MME. DILIGENT, M. BUSSY, M. MANGANELLI, M. JAMBON, M. SŒUR, M. CERVEAU, M. MILLOT, M. FOREY, M. GAUTHERON, M. NEVEUX, M. MARONNAT, M. BOSTEL, M. LORNE, M. PATEY, M. BERCIER, M. FERRAG, M. BELLEGANTE,

Absents excusés : Mme MATHIEU, Mme MURAT, Mme BOURROUX, M. VARAILLES, M. REGNIER, M. KLOETZLEN, M. HUGOT, MME BINET,

Le personnel du SDEY présents :

Émeline RIMBAULT (*Directrice Générale Adjointe en charge de l'administration générale et des finances*), Nicolas LUX (*Directeur Général Adjoint en charge des services techniques*), Marie-Laure MICHOT (*Responsable service Travaux ER-EP*), Aurélie ROSSIGNOL (*Responsable du Service Optimisation Energétique*), Yann LURIER (*Chargé d'affaires Éclairage Public et Électrification Rurale*), Raphaël ZOUHOU (*Conseillé en Energie partagé*), Rémi COQUILLE (*Chargé de missions en Energie renouvelable*), Sylvie WERNIMONT (secrétaire de C.L.E).

Pour l'entreprise CITEOS et OMEXOM présents : M. GRAND, M. LEDEUIL, MME DESCHAMPS.

Pour la SEM : MME EULRIET

Monsieur LOURY ouvre la séance et remercie, et témoigne de sa reconnaissance auprès de toutes les personnes présentes ce jour. Il rappelle que les réunions de Commission Locale d'Énergie (C.L.E), ont pour but d'informer de l'actualité du syndicat mais également de prendre en considération les attentes et les observations de chacun. Il précise que les demandes de travaux faisant suite au recensement ont été analysées en réunion de bureau, de manière à prioriser selon des critères précis les travaux à effectuer en 2025 et ainsi préparer le budget de l'année à venir.

Il énonce ensuite l'ordre du jour et les intervenants associés. Il remercie principalement Emeline RIMBEAULT pour son investissement au poste de Directrice Générale des Services par intérim depuis plusieurs mois, en l'absence de M. GENTIS.

ORDRE DU JOUR

- 1. Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :** point d'étape et perspectives.
- 2. Optimisation énergétique :**
 - Groupement d'achat
 - Dispositif « les générateurs » : des experts à votre service
 - Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) : un accélérateur de projet
 - Personne Morale Organisatrice (PMO) : une aide à l'autoconsommation
 - Conseil en Energie Partagé (CEP)
 - Gestion Technique des Bâtiments (GTB)
- 3. Travaux :**
 - Eclairage Public – état du parc EP, maintenance, fin de la 2G
 - Gestion de la végétation près des ouvrages
 - Transfert de compétence EP et bonnes pratiques – Rappel Loi APER
 - Travaux 2025 : réalisations.
 - Travaux 2026 : classement et programmation.
 - Contrôles des chantiers
- 4. La SEM Yonne Energie**

1 - INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES IRVE, POINT D'ETAPE ET PERSPECTIVES

**Voir présentation en annexe.*

Nicolas LUX prend la parole :

Il présente les données relatives à la période 2024/2025 et fait état d'une baisse de fréquentation significative, de l'ordre de 32 %, soit un tiers sur une année. Il précise que cette diminution s'explique par le déploiement, entre 2023 et 2024, de nombreuses bornes privées, notamment sur les parkings des grandes surfaces.

Dans l'Yonne, entre 2023 et 2024, on remarque une hausse 50% de déploiement de bornes par des intervenants privés.

Par ailleurs, il est à noter que les bornes de recharge situées à Noyers et Perrigny-sur-Armançon enregistrent de bonnes fréquentations.

- Nombre total de bornes sur le secteur : **13 bornes** dont 2 à charge rapide, **avec 31 points de charge.**
- Nombre total des opérations de recharges sur le secteur du Tonnerrois : **864 recharges.**
- Pour un total de **18,32 MWH** fournis.

Il est également observé que 60 % des recharges sont effectuées à domicile, où l'électricité est deux à trois fois moins chère, et une part importante a lieu en entreprise, par les salariés.

Par ailleurs, le Code Général des Collectivités Territoriales limite notre capacité d'intervention, dans la mesure où les opérateurs publics, tels que le SDEY, ne peuvent intervenir qu'en cas de carence de l'initiative privée. Si les établissements publics ont été précurseurs dans l'installation de bornes de recharge, ils doivent désormais s'effacer au profit du secteur privé.

Monsieur LOURY rappelle, qu'en 2015, le SDEY favorisa le déploiement de la voiture électrique en territoire rural et décida d'installer 150 bornes de recharges sur le territoire de l'Yonne afin de répondre aux enjeux de mobilité et d'écologie. Cependant, nous constatons aujourd'hui que ce déploiement n'est pas rentable.

C'est pourquoi, une réflexion s'impose à ce jour au SDEY quant à réorienter les budgets du réseau de bornes, en essayant de trouver des partenariats avec des acteurs privés dans un but de reprise de ce service dans une logique de maintien de cet aménagement sur le territoire.

Il est également constaté que notre réseau de bornes affiche désormais plus de six ans d'exploitation, alors que la durée de vie moyenne d'un équipement est estimée à environ neuf ans. Une part importante de notre parc arrive ainsi en fin de vie, ce qui pose la question de son remplacement, d'autant plus que des bornes privées sont susceptibles d'être implantées à proximité.

M. LOURY remercie M. Nicolas LUX pour sa présentation et rappelle que le SDEY a été précurseur dans le déploiement de bornes en 2015 sur le département, contribuant ainsi au développement de l'acquisition de véhicules électriques.

Ainsi, il propose aux maires qu'en cas de panne, une évaluation de l'usage et du coût de la borne soit réalisée, afin de déterminer la pertinence de son maintien ou de son retrait. L'avis du maire sera pleinement pris en compte et **aucune décision ne sera prise sans son accord.**

➤ **Question**

- **M. BERCIER**, délégué suppléant de la commune de Villiers-les-Hauts, s'interroge sur l'ouverture au public des bornes des locaux du SDEY ?

- **M. LOURY** indique qu'une réflexion est en cours au sein de la Ville d'Auxerre en vue de la création d'un réseau de bornes à l'échelle de la communauté de communes. Il précise toutefois qu'en cas de besoin lors d'un rendez-vous à Auxerre, les élus peuvent utiliser les bornes du SDEY, sous réserve de disponibilité. Elles ne sont toutefois pas accessibles les soirs et week-end, le portail étant fermé.

2 – OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

**Voir présentation en annexe.*

- M. Jean-Noël LOURY souligne que le service Optimisation a beaucoup évolué et compte aujourd'hui onze collaborateurs.
- Présentation par Mme Aurélie ROSSIGNOL :

Aurélie ROSSIGNOL, présente les nouvelles recrues du service, présentes ce soir :

- ➔ Raphaël ZOUHOU (Conseiller en énergie partagé) sur le secteur du TONNERROIS.
- ➔ Rémi COQUILLE (Chargé de mission en énergies renouvelables).

- **GROUPEMENT D'ACHAT.**

À ce jour, le département de l'Yonne compte 236 adhérents au groupement d'achat d'énergie.

Le SDEY offre des conditions tarifaires sécurisées via le groupement les achats d'énergies pour optimiser les prix.

✓ **GAZ :**

Nouveau Marché : 01.2025 -> 12.2027 : nouvel attributaire = GAZ DE BORDEAUX

✓ **ELECTRICITE :**

Marché en cours : 01.2023 -> 12.2025 : EDF

Nouveau Marché : 01.2026 -> 12.2028 : Nouveaux attributaires =

- OCTOPUS ENERGY pour les points d'Eclairage public
- ENGIE pour tous les autres sites (pour les membres ne pouvant pas bénéficier du TRVe)
- Pour les membres pouvant bénéficier des TRVe, le marché sera lancé fin 2025.

Pour toute question, il convient de se rapprocher de Mme Bénédicte MEHAULT ; Elle occupe le poste de gestionnaire du groupement s'achats et a intégré le service en 2025.

*b.mehault@sdey.fr
03 86 80 51 94*

o **DISPOSITIF « LES GENERATEURS » : DES EXPERTS A VOTRE SERVICE :**

Aurélie ROSSIGNOL rappelle que ce dispositif est mis en place en lien avec l'Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ainsi qu'avec les huit syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), qui se sont regroupés afin de contractualiser et de pouvoir recruter quatre générateurs. Ces derniers sillonnent la région BFC dans le but d'accompagner les élus sur des projets d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'éolien ou de grandes installations photovoltaïques supérieures à 500 m². Ils accompagnent également les communes dans les négociations avec les développeurs, en particulier sur les aspects fonciers.

Il s'agit d'une action locale, neutre, objective et publique, puisqu'elle est gratuite pour les communes.

o **CONTRAT DE CHALEUR RENOVELABLE TERRITORIAL (CCRT) : UN ACCELERATEUR DE PROJET :**

L'objectif de ce contrat est de constituer un ensemble de projets de production de chaleur, principalement dans les domaines de la géothermie, de la biomasse et du solaire thermique. L'idée est de mutualiser ces projets pour bénéficier d'une aide « fond chaleur » de l'ADEME.

22 projets sont en cours. Ces dossiers ont été déposés en septembre 2025, avec une réponse attendue de l'ADEME au premier trimestre 2026.

o **PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO) : UNE AIDE A L'AUTOCONSOMMATION :**

Dans le cadre d'un projet communal d'installation solaire, avec revente de l'électricité à d'autres entités juridiques (communes, EPCI ou acteurs privés), le SDEY a créé une association afin de soutenir ces initiatives et de servir de relais privilégié avec ENEDIS (Autoconsommation Collective Icaunaise). La gouvernance de la PMO est mutualisée entre le SDEY et la SEM, M. Rémy CLERIN représentant le SDEY et M. Richard ZEIGER représentant la SEM.

Présentation des chargés de mission énergies renouvelables :

- Maxime DAL DEGAN m.daldegan@sdey.fr
 - 03.86.80.49.81
 - 07.88.62.73.67

- Rémi COQUILLE r.coquille@sdey.fr
 - 03.86.52.30.14
 - 06.30.03.40.14

- Léa DENNAUD l.dennaud@sdey.fr
 - 03.86.52.52.67
 - 06.70.36.73.93

o **CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)**

a) Service CEP :

A ce jour, le SDEY compte 149 adhérents au service CEP. L'adhésion est conclue pour une durée de quatre ans ; l'objectif est de réaliser un bilan patrimonial énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux et d'assurer le suivi des bâtiments afin d'accompagner les travaux susceptibles d'être engagés à la suite des diagnostics réalisés. Le tarif est fixé à 0,60 € par habitant.

La réouverture des adhésions est mise en œuvre de façon progressive.
Un nouvel agent a rejoint le service en octobre 2025.

b) Présentation des outils d'optimisation énergétique :

Explication des outils pouvant être mis en place comme la thermographie, la mise en place de capteurs pour mesurer la qualité de l'air intérieur.

c) Etude d'opportunité :

Aurélié ROSSIGNOL explique que le SDEY accompagne les collectivités dans leur démarche d'énergies renouvelables, (panneaux solaires, chaleur renouvelable...) des études de faisabilité doivent être réalisées permettant de cibler des actions prioritaires.

d) Décret ECO ENERGIE TERTIAIRE :

Rappel de l'obligation pour les communes ayant un bâtiment (ou ensemble de bâtiments) de + 1000 m², de réaliser des économies d'énergie pour 2030 (-40%), 2040 (-50%) et 2050 (-60%).

Pour entrevoir les scénarios : possibilité de réaliser un audit spécifique par le SDEY.

e) Décret BACS

Le décret BACS est entré en vigueur en 2021 et fixe une échéance au 1er janvier 2027 pour les systèmes d'une puissance supérieure à 70 kW. De nombreux bâtiments sont concernés par cette obligation.

Ce décret impose la mise en place d'un système d'automatisation et de contrôle des équipements des bâtiments tertiaires, tel que la GTB (Gestion Technique du Bâtiment).

Il repose sur la collecte de données via des capteurs, pilotés par des logiciels permettant de gérer les équipements et de réaliser des économies significatives, notamment sur le chauffage, l'éclairage, etc.

- L'installation de ce type de dispositif permet notamment :
- de signaler des pannes de chauffage ;
- de mesurer la qualité de l'air ;
- de déclencher à distance le chauffage ou la climatisation à des horaires prédéfinis.

Nicolas Lux précise qu'à ce jour, près de 90 % des GTB installées ne sont pas utilisées, en raison de leur complexité. Dans ce contexte, le syndicat souhaite apporter une aide pérenne aux communes en développant un outil intuitif et simple d'utilisation, accessible notamment depuis un smartphone.

L'objectif est de proposer une solution au service des communes, et non dépendante d'un prestataire indépendant pratiquant des coûts d'installation et d'exploitation élevés.

Le SDEY souhaite expérimenter cet outil sur une à deux communes en 2026. Toute commune intéressée par son installation sur un bâtiment communal (salle des fêtes, gymnase, mairie, etc.) est invitée à se rapprocher du SDEY.

➔ La commune de Flogny-la-Chapelle se porte volontaire.

3- TRAVAUX

Marie-Laure présente l'équipe technique et administrative du secteur.

Elle rappelle un point majeur : **l'année 2027 marquera la fin des lampes sodium haute pression (SHP).**

Elle précise que, sur le secteur du TONNERROIS, près de 71 % du parc d'éclairage public est désormais équipé en LED, faisant de ce secteur un des plus avancé du syndicat.

Il est rappelé **aux communes** disposant encore, à ce jour, **d'un éclairage en SHP**, de se manifester avant le 1er janvier 2027, afin d'engager un programme de rénovation de leur parc, même si celui-ci n'est pas destiné à être équipé de télégestion.

L'enjeu est de lancer les études dès janvier 2026, pour permettre la réalisation des travaux entre 2026 et 2027.

Les communes concernées sont les suivantes :

- Soumaintrain : 50 points lumineux
- Carisey : 119 points lumineux
- Tissey : 41 points lumineux
- Poilly sur Serein : 80 points lumineux
- Béru : 18 points lumineux
- Yrouerre : 30 points lumineux
- Fresnes : 32 points lumineux
- Villiers les Hauts : 78 points lumineux
- Jully : 51 points lumineux
- Villon : 40 points lumineux
- St Martin sur Armançon : 31 points lumineux
- Molosmes : 46 points lumineux
- Chéu : 95 points lumineux

Les rénovations globales en cours ou à venir :

- Baon
- Sarry
- Epineuil
- Noyers
- Argenteuil sur Armançon
- Chatel Gérard
- Dyé
- Nuits sur Armançon

Marie-Laure notifie également que, depuis le 1er janvier 2025, un nouveau logiciel est utilisé au SDEY pour le suivi de la maintenance de l'éclairage public : le logiciel SAGA.

Ce logiciel permet notamment la déclaration des pannes. Le Syndicat se tient à disposition des communes pour toute demande de formation à son utilisation. Il est toutefois demandé d'en faire un usage raisonné, afin d'éviter le déclenchement de maintenances curatives répétitives, le Syndicat s'efforçant, lorsque cela est possible, de les rapprocher des maintenances préventives.

➔ Pour se connecter à SAGA : <https://saga-city.pro/> + Identifiant et mot de passe

Il est enfin rappelé la fin progressive de la 2G chez l'ensemble des opérateurs. Orange prévoit un arrêt fin 2025, les autres opérateurs courant 2026. Cette évolution aura un impact important sur la télégestion mise en place depuis 2017, les nœuds communicants étant équipés de cartes SIM 2G, qui ne permettront plus la communication.

Le Syndicat engage actuellement un travail conséquent avec les entreprises et réalise des tests afin de migrer l'ensemble des nœuds de la 2G vers la 4G.

Il est précisé que cette évolution n'aura aucun impact financier pour les communes.

Monsieur Loury souligne que cette décision relève de l'État et non du SDEY.

Il indique que l'interruption de la 2G entraînera également des difficultés pour les particuliers et les entreprises, notamment pour les équipements fonctionnant avec ce réseau (portails, volets électriques, etc.).

Il est donc recommandé de se rapprocher d'un installateur afin de vérifier la compatibilité et le fonctionnement de ses équipements.

Par ailleurs, l'entreprise SIGNIFY, qui a proposé la solution de télégestion au SDEY, ne souhaite pas assumer sa responsabilité au titre de la garantie d'évolution de son matériel en cas de modification du réseau de télécommunication.

Dans ce contexte, le SDEY a fait appel à un huissier afin de l'assister, notamment pour quantifier le temps nécessaire au remplacement des nœuds concernés.

Le Président précise qu'aucune participation financière ne sera demandée aux communes impactées par le changement des nœuds de télégestion.

Ce programme de remplacement représente toutefois un coût très important pour le SDEY. À ce titre, le Syndicat poursuit des négociations avec SIGNIFY afin d'obtenir les conditions tarifaires les plus compétitives possibles.

Autre point important, Marie-Laure évoque les problématiques liées à l'élagage des arbres. En effet, ENEDIS a identifié un problème récurrent et prévoit la diffusion d'un communiqué de presse conjointement avec le Syndicat.

Dans le département de l'Yonne, le temps moyen de coupure constaté est de 173 minutes, alors que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) fixe un objectif de 63 minutes.

Il est important que les communes rappellent à leurs administrés le besoin de l'entretien de leur espace vert car en cas de coupure de réseau, ENEDIS lancera une recherche de panne. Il s'avère que si la panne provient du domaine privé, les frais de réparation seront supportés par le riverain.

Un flyer sera mis à disposition des communes dans le courant du mois de décembre, afin qu'il soit diffusé au plus grand nombre ou affiché via l'application « Panneau Pocket ».

Dans le même thème, il est rappelé quelques points de vigilance et bonnes pratiques au sujet de l'entretien de la végétation aux abords des armoires électriques d'éclairage public. A savoir, qu'il convient de pratiquer un débroussaillage régulier autour des installations, afin qu'elles puissent être contrôlées normalement par les entreprises en charge de la maintenance.

4- TRANSFERT DE COMPETENCE EP ET BONNES PRATIQUES – RAPPEL LOI APER

o TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Emeline RIMBAULT prend la parole pour expliquer le transfert de la compétence d'éclairage public des communes au SDEY.

Elle indique que seules cinq communes de la CLE n'ont pas encore transféré cette compétence au syndicat. Elle remercie toutes les communes pour la confiance qu'elles accordent au SDEY dans ce domaine.

Elle rappelle la procédure de transfert :

- 1- La Conseil Municipal délibère pour transférer la compétence.
- 2- Le Comité Syndical délibère pour accepter le transfert
- 3- La commune doit transférer l'actif de son compte au compte du syndicat.

C'est ce troisième point qu'Emeline RIMBAULT souhaite éclaircir, car de nombreuses communes n'ont toujours pas réalisé cette démarche.

Jusqu'à présent, la trésorerie n'était jamais intervenue. Cependant, elle a récemment alerté le syndicat pour des travaux à réaliser sur une commune n'ayant pas transmis son actif. Constatant ce manquement, elle procède désormais à des vérifications sur l'ensemble des communes concernées.

Il est précisé que ce point deviendra bloquant pour les prochains dossiers d'éclairage public concernant les communes n'ayant pas transféré leurs actifs : la trésorerie refusera d'engager les dépenses et les recettes liées à ces dossiers.

À l'issue du transfert de cette compétence, le SDEY devient propriétaire des mâts d'éclairage public et, à ce titre, maître d'ouvrage responsable de leur sécurité.

Dans ce cadre, la commune ne peut faire intervenir une entreprise sur un mât d'éclairage public sans en avoir préalablement informé le SDEY.

La commune doit également informer le SDEY dès qu'elle a connaissance d'un projet d'aménagement de voirie, afin que celui-ci puisse intervenir sur la partie « éclairage public » et préparer les enveloppes budgétaires en conséquence.

Ce transfert implique pour la commune plusieurs obligations :

- Signature d'une convention d'autorisation d'utilisation des mâts d'éclairage pour la pose de matériel (caméras, miroirs, radars pédagogiques, etc.).
- Analyse par le SDEY de la qualité des installations techniques, afin de prévenir tout risque (par exemple, déformation d'un mât en cas de surcharge).

- Interdiction pour la commune d'effectuer des travaux sous sa propre maîtrise d'ouvrage (par exemple : relamping.)

Question

- **M. BERCIER**, délégué suppléant de la commune de Villiers-les-Hauts, sollicite des précisions sur l'actif d'éclairage public transféré au SDEY et s'interroge sur le fait qu'il s'agisse bien d'une mise à disposition.
- **Emeline RIMBAULT** confirme qu'il s'agit bien d'une mise à disposition, la compétence « éclairage public » étant optionnelle. Le transfert n'est donc pas permanent et la compétence peut être reprise par la commune.

- **LOI APER**

Conséquences de la loi APER sur les extensions, les infos à retenir depuis le 10 septembre 2023 :

- Avant la loi : les communes devaient prendre en charge les coûts inhérents à l'extension de réseau.
- Après la loi : suppression de la contribution des collectivités. La contribution est due par le demandeur du permis de construire.

Les communes doivent informer les pétitionnaires d'effectuer leur demande de raccordement directement sur le portail d'ENEDIS <https://connect-racco.enedis.fr>

- **TRAVAUX 2025 : REALISATIONS**

Émeline RIMBAULT présente les chiffres relatifs aux commandes passées :

- Bilan des commandes tous secteurs confondus, de 2020 à ce jour : 89 481 763 € TTC.
- Bilan des commandes tous secteurs confondus pour l'année 2025 : 11 864 336 € TTC.
- Bilan des commandes du Tonnerrois du 1er janvier 2025 à ce jour : 1 400 000 € TTC.

Marie-Laure reprend la parole et présente le bilan des commandes pour le secteur du Tonnerrois, qui s'élève à ce jour à **1 400 000 €**.

Une grande partie correspond à des extensions liées aux raccordements d'antennes ou à des travaux en lien avec VNF.

Le SDEY s'attache à améliorer continuellement ses pratiques. Dans ce cadre, des outils de contrôle internes innovants ont été mis en place pour accroître l'efficacité, tels que les comptes-rendus sur tablette ou portable et les fiches d'auto-contrôle. Des contrôles de

compactage sont réalisés systématiquement sur les voies départementales, et Marie-Laure Michot précise que ces contrôles s'intensifient.

Des réunions trimestrielles avec les entreprises sont organisées, donnant lieu à des comptes-rendus et à un suivi des actions.

Des enquêtes de satisfaction sont également menées à la fin de chaque chantier, révélant un taux de satisfaction globale de 95 %.

o **TRAVAUX 2026 : CLASSEMENT ET PROGRAMMATION**

M. DEPUYDT, vice-président de la CLE du Tonnerrois, présente les entreprises titulaires du marché sur le secteur, puis énonce la liste des personnes excusées, qui n'ont pas pu assister à la réunion.

En outre, Il remercie et félicite M. Yann LURIER, chargé d'affaires du Tonnerrois, pour son travail accompli et sa réactivité, et invite l'assistance à lui accorder sa confiance.

Enfin, Il fait état des retours du recensement des besoins en travaux des communes pour l'année 2026.

La CLE du Tonnerrois compte 71 communes : 70 communes rurales et une commune urbaine TONNERRE

- ➔ 40 communes ont répondu au recensement des travaux effectué ce qui représente un taux de réponse de 56 % (taux de réponse en baisse par rapport à 2023 -> 70%).

Les demandes recensées sont les suivantes :

LES RÉNOVATIONS GLOBALES AVEC TÉLÉGESTION :

-  EPINEUIL
-  PERRIGNY SUR ARMAÇON
-  NOYERS

LES RÉNOVATIONS GLOBALES SANS TÉLÉGESTION :

-  SARRY
-  BAON
-  CHÂTEL-GERARD

DIVERS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

-  DYE
-  MOLAY

SECURISATIONS

✚ **ANCY LE FRANC : Rue du collège et Chemine de Ronde -> Fléchés FACé S 2024**

Comme chaque année, de nombreuses demandes de **dissimulations** ont été formulées pour la CLE du Tonnerrois.

Les enveloppes de subventions et le budget du SDEY ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Dans ce cadre, chaque bureau de CLE se réunit et étudie les demandes qui sont classées en fonction d'une grille de critères votés en comité départemental.

➔ Les dissimulations font l'objet d'une grille de notation (définie par délibération du comité), qui aide à prioriser les affaires :

- 6 points pour des travaux en coordination,
- 5 points pour les études commandées,
- 4 points pour les communes n'ayant pas reçu de subventions pour les travaux de dissimulation les trois années précédentes,
- 2 points pour une demande ancienne + 1 point supplémentaire par an (maximum 4 points°),
- 2 points pour terminer une tranche,
- 1 point pour des travaux en centre-bourg.

* Deux subventions ART 8 2026 ont déjà été attribuées sur le secteur du TONNERROIS :

1. **STIGNY : DISSIMULATION RUE CHARRIERE ET GRANDE RUE.**
2. **MOULINS EN TONNERROIS : DISSIMULATION RUE DES ÉCOLES.**

Pour 2025, le bureau a classé les affaires dans l'ordre de priorité suivant :

1. **SENNEVOY LE HAUT :** Dissimulation Chemin de la Montagne. Etude soldée en 2022 -> proposition de travaux en 2026
2. **VILLIERS LES HAUTS :** Dissimulation des rues Basse et de la Boulangère. Etude commandée.
3. **EPINEUIL :** Dissimulation rue des Fossés -> Proposition de faire l'étude en 2026.
4. **MOLOSMEs :** Dissimulation Grande rue et rue de la Voute TR2-> Proposition de réaliser l'étude en 2026. Si celle-ci est acceptée et désistement d'une autre commune, possibilité de remonter dans la liste d'attribution des subventions.

5. **RUGNY** : Dissimulation Grande rue -> Proposition de faire l'étude en 2026.
6. **VIVIERS** : Dissimulation Grande Rue TR2 : -> Proposition de faire l'étude en 2026.

Les communes dont les projets ne sont pas retenus ou sont ajournés recevront un courrier.

6 - ACTUALITES

- Présentation de la SEM.
- Présentation des nouveaux arrivants au SDEY.

Le Président mentionne l'article de l'Yonne Républicaine concernant ENEDIS et dans lequel le syndicat a été évoqué, stipulant que l'ensemble des communes de l'Yonne ont rejoint le contrat de concession du SDEY, ce qui lui confère l'autorité concédante unique pour la distribution publique d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs LOURY et DEPUYDT remercient l'assemblée et proposent le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h50

Claude DEPUYDT
Responsable de la CLE du TONNERROIS
Vice-président

